

Formation

CACES® R489

Chariots automoteurs de manutention
à conducteur porté
Catégories 1A-1B-2B-3-5

SP
Forma

Sécurité & Prévention

9.1

Taux de satisfaction
programme 2022

PROGRAMME

➤ THEORIE

Réglementation et textes en vigueur
Notion de sécurité dans le cadre de l'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur porté
Principes de la conduite en sécurité
Caractéristiques, classification et éléments constitutifs
Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
Dispositifs de sécurité, la plaque de charge
Vérifications, entretien d'usage et sécurité
Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
Autorisation de conduite
Analyse des risques et les règles d'utilisation
Et équipements de protection individuelle

➤ PRATIQUE

Exercices pratiques de conduite de différents types de chariots en intérieur et en extérieur
Adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée et aux caractéristiques de la charge
Opérations et vérifications de prise et de fin de poste
Circulation et arrêt en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage
Opérations de maintenance de son ressort
Compte-rendu des anomalies et difficultés rencontrées à sa hiérarchie
Selon la catégorie de chariot :
Prise et dépose d'une charge au sol
Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
Gerbage et dégerbage en pile
Chargement depuis le sol ou déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
Prise, dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse

OBJECTIFS DE FORMATION

- Conduire un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un chariot automoteur, conformément au Référentiel du CACES® R489.
- Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

PUBLIC

- Préparateurs de commandes et/ou caristes débutants.

DURÉE

- 21h00 pour 1 catégorie (28h00 pour 2 catégories, 35h00 pour 3 catégories)

PRÉ-REQUIS

- Être apte médicalement.
- Compréhension écrite et orale du français.

PÉDAGOGIE

- **Méthodes pédagogiques**

Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.

- **Moyens techniques**

Salle de formation avec PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

- **Moyens humains**

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R489 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.
- La validation des CACES® est soumise à la réussite d'une évaluation théorique et d'une ou plusieurs évaluations pratiques selon la ou les catégories choisies. Le CACES® ne peut être validé que si l'examen théorique **et** le ou les examens pratiques sont réussis.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

DÉLAIS D'ACCES

- de 24h00 à 8 semaines selon formation et lieu de formation

MODALITÉS

- Prix : nous consulter

ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail. Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT – **ATOUT CAP**, qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

*La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.
Selon la Recommandation R489, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.*